

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an DEUX MIL VINGT et UN, le VINGT SEPT MAI à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombres de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **17**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, M. Éric PIGEAULT, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG

EXCUSE : M. Jean-Yves BEAULIEU ayant donné procuration à M. Michel BROCHARD,

ABSENT : Mme Marion CORDIER

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 21 mai 2021

Ordre du jour :

1. Tarifs – droit de place – corde de bois
2. Tarifs - port
3. Demande de subvention – Appel à projets « biodiversité et forêts » - Région Bretagne
4. Don association A.G.A.L
5. Information dans le cadre de la délégation donnée au Maire
6. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2021 à l'unanimité.

1 – TARIFS – CORDE DE BOIS - DROIT DE PLACE

Il est proposé les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} juin 2021 :

Corde de bois (bois mélangé livré en 1 m dont la répartition sera faite entre les différents demandeurs pour essayer de servir le plus grand nombre de foyers samsonnais)	160 € ttc
Droit de place sur le parking du Chatelier à la Hisse	300 € ttc par mois
Droit de place sur le reste de la Commune	65 € ttc à l'année

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**
- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2021

2- TARIFS - PORT

Il est proposé de maintenir les tarifs du port identiques à ceux de l'année dernière soit :

TARIF PORT annuel – 2021 BATEAUX	HT	TTC
Moins de 4 m	136 €	163.2
de 4 à 4,99 m	162 €	194.4
de 5 à 5,99 m	192 €	230.4
de 6 à 6,99 m	248 €	297.6
de 7 à 7,99 m	288 €	345.6
de 8 à 8,99 m	328 €	393.6
de 9 à 9,99 m	364 €	436.8
de 10 à 10,99 m	404 €	484.8
de 11 à 11,99 m	444 €	532.8
de 12 à 12,99 m	495 €	594
de 13 à 13,99 m	545 €	654
de 14 à 15 m	606 €	727.2
A QUAI	957 €	1148.4
Multicoques	plus 50%	

Tarif mensuel
Le tarif mensuel est fixé à 15% du tarif annuel hors saison (octobre à mai)
Et 25 % en saison (juin à septembre) le tarif journalier est à 2,5 % du tarif annuel

Prévision augmentation de 10 % si paiement non réglé après 1 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

APPROUVE ces tarifs.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION REGION BRETAGNE – APPEL A PROJET BIODIVERSITE ET FORET

Il est proposé de présenter dans le cadre du volet 3 de l'appel à projet « Biodiversité et forêt » de Breizh Biodiv la création dans le centre-bourg de Saint-Samson-sur-Rance d'une forêt urbaine à vocation nourricière et pédagogique à l'emplacement d'un espace vert communal inutilisé.

Le terrain d'environ 2500 m² est situé à proximité immédiate de la salle polyvalente (salle des sports et salle des fêtes) et proche de l'école. Le projet s'articule avec un autre projet de la commune de Saint-Samson intitulé le "Jardin des Écoliers".

La forêt-jardin gourmande sera composée d'essences locales et autochtones, donc adaptées au climat, mais aussi d'essences sélectionnées selon leurs caractéristiques écologiques pour être adaptées au milieu.

La palette d'essences plantées sera la plus variée possible afin de multiplier les ressources disponibles pour la faune, augmenter la diversité biologique du milieu, favoriser la résistance des plants aux maladies et pathogènes et proposer une diversité de fruits consommables. Les arbres plantés seront jeunes afin de favoriser leur adaptation au milieu et augmenter leur survie. La forêt sera étagée et fera état des strates arborées (arbres haute tige à canopée), arbustive (arbres basse tige et buissons), herbacée (plantes vivaces aromatiques et fleurs mellifères), racinaire (légumes racines) et grimpante (lianes). Elle comprendra principalement des espèces fructifères qui seront plantées et taillées de façon à permettre une récolte facilitée pour tous les usagers, mais aussi des espèces porte-greffe et des espèces dites "à services" telles que des plantes mellifères ou fixatrices d'azote.

L'espace sera en libre accès et les fruits pourront être récoltés par tout le monde. Une partie des plantations sera effectuée par un éco-paysagiste spécialiste et l'autre partie lors de chantiers participatifs permettant aux usagers de s'impliquer au cœur du projet. La présence de panneaux d'information et l'animation d'ateliers organisés ponctuellement sensibiliseront les usagers aux intérêts du projet et aux problématiques environnementales associées.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES			REC ETTES		
	Montant ht	Montant ttc		Montant ttc	Taux
Aménagement par un paysagiste façonnage, plantation, paillage	17 155,55	20586,66	SUBVENTION REGION	23 921,26	80%
Fourniture de plants pour les chantiers participatifs	1 992,10	2390,52			
Matériel	606,00	727,20	AUTOFINANCEMENT	5 980,32	20%
Matériel de communication	181,00	217,20			
Dépense de personnel	5 980,00	5980,00			
TOTAL :	25 914,65	29 901,58	TOTAL :	29 901,58	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier tel que présenté ci-dessus pour répondre à l'appel à projet « biodiversité et forêt » auprès de la région Bretagne

4- DON DE L'ASSOCIATION A.G.A.L (Association d'Animation et de Gestion des activités de Loisirs sportives et culturelles samsonnaises

Lors de sa réunion du 30 janvier 2021 le conseil d'administration de l'A.G.A.L a décidé la dissolution de l'association à la date du 31 mars 2021.

Il est proposé que conformément à ce qui est indiqué dans les statuts le solde du compte de l'association soit reversé à la commune.

La commune doit par délibération accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **ACCEPTÉ** le don de **176.26** € de l'association A.G.A.L qui sera imputé en recette sur le budget communal

5- INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

LES DEVIS SUIVANTS ONT ETE SIGNES PAR M LE MAIRE :

<u>Objet</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant ttc</u>
Matériel informatique pour la Mairie	ICELTYS - AM TRUST	5554,8
Mise en sécurité électrique logement rue de la Mairie	ABL AMENAGEMENT	2203.20
Maîtrise d'œuvre gestion des évacuation eaux pluviales secteur La Meffrais	ADAO	7680
Mise en sécurité électrique du local des services techniques	ABL AMENAGEMENT	2984.16
Vérification de 60 corps morts - Port de La Hisse	CHEVALIER PLAISANCE	3780

Alarme salle des sports et salle des fêtes	R2S	12 838,02
Chargeur pour microtracteur	RM Motoculture	4094,29
Scellement de 24 fourreaux pour mise en place de panneaux	Franck Hamon Batiment	2118

La séance est levée à 21 h 08